

C-08-12-2025/15-2



et par délégation  
Directrice Générale  
des Services  
Marie Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 12/12/2025  
Publié le 15/12/2025  
ID : 027-242700276-20251208-C08122025\_15\_2-DE  
**SLOW**

Département

EURE

Arrondissement

EVREUX

Canton

CONCHES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	44
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	32
Date de Convocation :	01/12/2025

*L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

**ETAIENT PRESENTS**

**Monsieur** Jérôme PASCO, Président,

**Mesdames** Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

**Messieurs** David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSEY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

**Monsieur** Nicolas MARTIN représentant **Monsieur** Stéphane GUERIN

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**

**Mesdames** Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

**Messieurs** Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

**Objet : PERSONNEL : Mise à disposition des ATSEM – Participation des SIVOS et Communes 2024/2025**

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibération en date du 29 Mars 2021, modifiée, le Conseil Communautaire a défini les modalités de mise à disposition des Agents des Ecoles Maternelles, par la Communauté de Communes du Pays de Conches, auprès des Communes ou SIVOS.

*Les missions des Agents des Ecoles Maternelles, relevant spécifiquement du champ d'intervention de la Communauté, se déclinent de la manière suivante :*

- Heures de Classe : 24 heures hebdomadaires
- Heures de ménage : 4,5 heures par semaines scolaires
- Heures de ménage pendant les congés scolaires : 161 heures par an

*Il en ressort un total de 1 187 heures réelles, soit 26 heures annualisées, prises en charge par la Communauté de Communes du Pays de Conches. Les heures effectuées au-delà de ce volume d'heures annualisées font l'objet de mises à disposition des Communes ou SIVOS.*

*Sur ces bases, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent les participations suivantes des Communes ou SIVOS, calculées au titre de l'année scolaire 2024/2025, au regard des heures réelles effectuées, selon le détail suivant :*

SIVOS MESNIL BEAUGENT -----	2 486,85 €
SIVOS DU ROULOIR -----	8 789,06 €
<b>SIVOS 2000 -----</b>	<b>6 365,26€</b>
<b>SIVOS LOUFACOTILLE -----</b>	<b>6 834,31€</b>
SIVOS GLISOLLES-AULNAY-GAUDREVILLE LA RIVIERE -----	0 €
Commune de CLAVILLE -----	9 687,63 €
Commune de la BONNEVILLE SUR ITON -----	29 143,00€
Commune de FERRIERES HAUT CLOCHER -----	17 321,21€
Commune du VAL DORE-----	9 741,41 €
Commune de CONCHES EN OUCHE -----	63 336,64€

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

